

Fin de la redevance tv : un leurre financé par des impôts

Article rédigé par *Contrepoints*, le 02 août 2022

Source [Contrepoints] : L'année prochaine, l'audiovisuel public ne sera plus financé par un prélèvement obligatoire, mais par des impôts, des taxes et sans doute aussi beaucoup par la dette, c'est-à-dire par des impôts, des taxes et de nouvelles dettes

Hourra, nous n'allons plus payer la redevance télé !

Génial : 138 euros de plus par an, cela va considérablement augmenter le pouvoir d'achat des Français en cette période d'inflation. À titre de comparaison, l'effet de l'inflation sur un salaire médian en France, c'est 1323 euros de pertes annuelles (un mois de SMIC), mais ce calcul ne frappe que le salaire, aucunement les pertes de valeur de l'épargne et des liquidités.

Mais cessons de nous plaindre ! Enfin un pas qui va dans le bon sens : la diminution de la pression fiscale dans ce pays. L'année prochaine, l'audiovisuel public ne sera plus financé par un prélèvement obligatoire, [mais](#) par des impôts, des taxes et sans doute aussi beaucoup par la dette, c'est-à-dire par des impôts, des taxes et de nouvelles dettes qu'il faudra payer plus tard.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

02/08/2022 06:00